

HALIFAX, N.-É.—DÉCÈS DE WILLIAM SCUDDER

Demande n° 94—**M. Douglas:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de tout rapport de l'enquête sur la mort de William Scudder alors qu'il travaillait à la réfection du *H.M.C.S. Provider*, à Halifax en 1965.

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): L'honorable député consent à retirer cet avis de motion.

[Traduction]

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je demanderais la permission de retirer cette motion.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LES AUDIENCES DE LA COMMISSION DE
DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS
ÉLECTORALES DE L'ALBERTA

Demande n° 121—**M. Woolliams:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous rapports, registres ou documents indiquant l'endroit, le jour et l'heure des audiences publiques qu'a tenues la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Alberta, ainsi que les membres de la commission et du personnel qui étaient présents à chaque audience; de copie des procès-verbaux et des délibérations de chaque séance; de copie du procès-verbal de chaque séance s'il n'y a pas eu de rapport complet; de mémoire remis aux membres de la Commission qui étaient absents d'une séance; et de résumé ou d'autre document que la Commission ou un de ses membres a préparé pour exposer les raisons des changements opérés dans la délimitation des circonscriptions électorales de l'Alberta.

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne cette motion, on a déjà expliqué à la Chambre que le Secrétaire d'État n'est nullement comptable des délibérations des Commissions de délimitation des circonscriptions électorales, ni des questions qu'elles ont examinées. Selon le commissaire à la représentation, il n'existe aucun moyen de demander aux commissions de fournir des renseignements de ce genre. En certains cas, on ne garde ni compte rendu ni rapport. Le gouvernement n'a donc pas le pouvoir de donner à la Chambre le genre de documentation qu'elle lui demande.

Cette question a été soulevée par mon ami, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) alors que la Chambre étudiait la délimitation des circonscriptions électorales, et on y a clairement répondu. Mon honorable ami n'était probablement pas d'accord avec moi et, si je comprends bien, il a demandé à son collègue de faire inscrire la demande au *Feuilleton*. Or, le gouvernement n'est pas

en mesure d'agréer la motion, même si la Chambre ordonnait le dépôt des documents. Je prierais donc le député qui a fait inscrire la motion au *Feuilleton*, de bien vouloir la retirer.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, au sujet de la question soulevée par le secrétaire d'État, je répéterai ce que j'ai dit il y a quelques semaines lorsque nous examinions ce problème; c'est la Chambre qui ordonne le dépôt des documents. Je conçois que le gouvernement n'ait pas de responsabilité à cet égard, mais la Chambre ne peut exprimer son désir que par l'intermédiaire du secrétaire d'État.

Je suis sûr que tous les députés conviendront qu'il n'est pas impossible à la Chambre de rappeler n'importe quelle des Commissions provinciales de délimitation des circonscriptions électorales placées sur orbite. Avec le plus grand respect pour le commissaire à la représentation, la Chambre demeure maîtresse de ces questions. Si elle ordonne le dépôt des documents, les commissions de délimitation des circonscriptions électorales doivent les fournir.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur l'Orateur, puis-je alors demander que la question soit reportée en vue d'un débat plus tard, afin que tous les députés aient l'occasion de se prononcer?

M. Woolliams: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas tout à fait un rappel au Règlement, mais je dirais au ministre qu'il est peut-être un peu tard pour débattre la question.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 47 du Règlement, la motion est reportée en vue d'un débat.

LE SYNDICAT INTERNATIONAL DES
GENS DE MER

Demande n° 128—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance échangée entre le conseil d'administration des syndicats des transports maritimes ou d'autres organismes au personnes et le ministre du Travail ou tout fonctionnaire du ministère du Travail au sujet de la *Seafarers' International Union*.

—Monsieur l'Orateur, j'ai proposé cette motion l'autre jour, et je n'étais pas trop certain de la façon d'y revenir. A ce propos, je devrais peut-être me reporter au *hansard* de la semaine dernière, où on me fait dire à la page 5267, après une déclaration du